Image not found or type unknown

Auto école qui ne veut plus d'un élève.

Par **dam95570**, le **16/03/2014** à **00:58**

Bonjour !

voilà je voulait savoirs si un auto école à le droit de ne plus vouloir s'occuper de son élève en lui rendant son dossier CERFA par courier en même temps que son résultat insuffisant à l'examen du permis de conduire ?

Ma compagne c'est inscrite dans une auto école il y plus de 2 ans elle a obtenus son code du 2ème coup puis à commencer son forfait 20h, elle a eu d'abord le droit à 3h de simulateur puis à commencer ça conduite pour de bon avec un moniteur qui n'avais pas beaucoup de patience, elle a demander à changer et des lors ça commencer à allé un peu mieux, elle a passer une première fois son permis contre l'avis de l'auto école puis la raté, enfin celui-ci la fait attendre 11 mois avant de décidé de la représenté à l'examen du permis prétextant ne pas avoire suffisamment de date de passage et nous expliquant qu'elle n'était pas prioritaire par rapport à ceux qui ne l'avait pas passé, malgré tous cela elle a quand même décidé de prendre des heures de conduites. Suite à son deuxième passage à l'examen du permis qu'elle a malheureusement raté son auto école nous rendu son dossier ne souhaitant plus s'occuper d'elle sûrement pour des raisons statistiques (taux de réussite) et du au trop grand nombre d'élèves que cette auto école à acceptée de prendre. Au final mon amie se retrouve sans permis et sans auto école avec son code vallable plus que 1 ans et plus de 4000€ de plus oú moins perdu puisque l'auto école n'a pas vraiment fait son boulot mais en a bien profiter quand même et ayant donc eu peu de respect et de pédagogie à l'encontre de celle-ci qui est bien évidemment très démoralisé par cette histoire.

Est-il normale que les autos écoles est à ce point tous les droits, de prendre les jeunes personnes n'ayant pas des salaires énormes qui ont un besoin nécessaire d'avoir leurs permis (pour se rendre sur leurs lieu de travail tout particulièrement dans le cas présent) pour des vaches à lait ? Et pourquoi n'y a t'il de réglementation qui empêchent les auto école de faire ce qu'il veulent ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés